



AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, qu'à la séance du conseil ordinaire du conseil qui s'est tenue le 9 mars 2022 à 19h30, au 418-B, rue Principale, le règlement suivant fut adopté.

« RÈGLEMENT 2022-02 DÉTERMINANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE LA TARIFICATION DES SERVICES, DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ AINSI QUE LES DATES ET LE NOMBRE DES VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2022 »

L'intégralité de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée les jours ouvrables aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Authier-Nord, ce 10 mars 2022.

Élise Gagnon
Directrice-générale
Greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élise Gagnon, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité d'Authier-Nord, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci aux endroits désignés par le conseil.

DONNÉ à Authier-Nord, ce 10 mars 2022.

Élise Gagnon
Directrice générale/Greffière trésorière

